

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Elektroniker/-in für Maschinen und Antriebstechnik nach dem Berufsbildungsgesetz**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/Électronicienne pour les machines et la technique d'entraînement selon la
loi sur la formation professionnelle (BBiG)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Analyse de systèmes de la technique des machines et de la technique d'entraînement
- Mesure et analyse de caractéristiques physiques sur des machines électriques et des systèmes d'entraînement, identification d'erreurs et mise en œuvre de mesures corrélatives
- Montage et remise en état de composants et de groupes mécaniques
- Fabrication d'enroulements
- Installation, câblage et connexion de systèmes électriques pour l'entraînement, la production d'énergie et le stockage d'énergie
- Installation et mise en service de commandes analogiques et numériques
- Intégration de machines et d'installations à des systèmes informatiques
- Entretien et remise en état de systèmes pour l'entraînement, la production d'énergie et le stockage d'énergie
- Recours à la communication d'entreprise et aux techniques de communication, ainsi qu'au traitement de l'information
- Planification et organisation du travail
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Conseil et assistance aux clients
- Contrôle et respect des concepts de la protection des données et de la sécurité de l'information
- Contrôle et évaluation de mesures de protection sur les installations et les appareils électriques.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes pour les machines et la technique d'entraînement selon la loi sur la formation professionnelle (BBiG) travaillent principalement dans les entreprises de l'industrie électrique. Ils/Elles construisent, entretiennent, mettent en service et vérifient des machines électriques et des entraînements, ainsi que des systèmes électromécaniques.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communauté européenne 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme du certificateur Chambre de Commerce et d'Industrie	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat Chambre de Commerce et d'Industrie
Niveau (national ou international) du certificat ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)	Système de notation / conditions d'octroi 100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant • Agent de maîtrise/Agente de maîtrise certifié(e) – spécialisation électrotechnique • Responsable de processus électrotechniques (certifié(e)) • Technicien/Technicienne certifié(e) (diplôme d'état) avec spécialisations appropriées • Technicien commercial/Technicienne commerciale pour la gestion d'entreprise	Accords internationaux Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
Base légale du certificat Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne pour les machines et la technique d'entraînement selon la loi sur la formation professionnelle (BBiG) en date du 30.03.2021 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 662)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable: 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
Informations supplémentaires Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général Durée de la formation : 3,5 ans. Système de formation « en alternance » : Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. Formation en entreprise et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage. Vous trouverez des informations supplémentaires à : www.berufenet.de www.europass-info.de